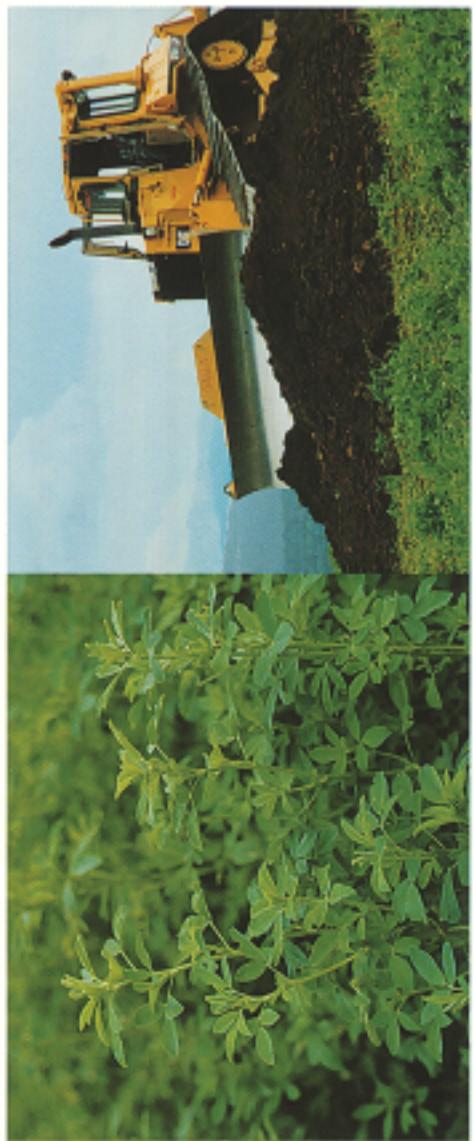


Modalités de remise en culture



Prescriptions générales

Responsabilité

Exécution des travaux du sol et des champs, tels que l'épandage des engrains, le semis et la récolte, uniquement sur un sol bien ressuyé et suffisamment portant. Utilisation de machines légères et d'outils dont la pression au sol est faible..

Exploitant de la gravière ou de la décharge

Agriculteur

